



ÉCOLE DU PLATEAU
145, rue de l'Atmosphère
Gatineau (Québec) J9A 3G3
Téléphone: (819) 772-2694
Télécopieur: (819) 772-8056

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
École du Plateau – 008

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du mardi 24 mai 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 24 mai 2016 du Conseil d'établissement de l'école du Plateau au 145, rue de l'Atmosphère, Gatineau (Québec), à 18 h 30.

Présents :

M. David Cormier	Secrétaire, parent-membre
M ^{me} Annie Lessard	Parent-membre
M. Marc-André Rouleau	Parent-membre
M ^{me} Martine Émond	Enseignante-membre
M. Denis Laurin	Enseignant-membre
M ^{me} Isabelle Bergeron	Enseignante-membre
M. Yann Bouteiller	Représentant du service de garde-membre
M. Serge Guitard	Directeur, non-membre
M ^{me} Jacinthe Gauthier	Invitée, représentante de l'OPP
M ^{me} Julie Villeneuve	Enseignante-membre
M. Dominique Kenney	Représentant de la communauté-membre
M ^{me} Louise Marchand	Enseignante-membre
M ^{me} Nathalie Villeneuve	Invitée, commissaire

Absents :

M. Antoine Gomis	Parent-membre – Repr. au comité de parents
M. Michael Barbadakis	Président, parent-membre
M ^{me} Caroline Petit-Turcotte	Vice-présidente, parent-membre

Avant le début de la réunion, M. Guitard explique que comme le président est absent, il devrait normalement être remplacé par la vice-présidente. Cette dernière étant elle aussi absente, la personne qui remplace le président doit alors être un parent qui n'est pas un employé de la CSPO. La seule personne qui répond à ce critère étant M. Cormier, ce dernier assume les fonctions de président et de secrétaire durant la réunion.

Mot des invités

- Mot de la représentante de l'OPP

L'OPP a été encore active dans les derniers mois. Elle s'est occupée des décors du spectacle de talents qui a eu lieu le 26 avril en après-midi. Une dizaine de bénévoles ont participé à la création des décors sous le thème des années 70. M^{me} Gauthier souhaite remercier les enseignants qui ont également aidé au montage. Julie Gunville et son équipe d'élèves journalistes ont publié le premier numéro de l'année du journal étudiant. La vente de livres usagés a finalement eu lieu le 18 mai plutôt que le 11 afin d'augmenter l'offre. Cette activité a permis de récolter un peu plus de 600 \$. M^{me} Gauthier remercie chaleureusement les petits assistants Emma Faubert (042), Elliot Faubert (001), Vivianne Arbour (033) et Quentin Arbour (002) qui sont restés une heure après l'école pour vendre des livres avec Deidre Arbour. Elle remercie aussi vivement Sophie Nadeau, qui a travaillé durant la deuxième heure de la vente, ainsi que Chantale Gagné, qui a installé beaucoup de livres. Le 14 mai, une dizaine de parents ont fait le grand ménage du printemps dans les plates-bandes entourant l'école. M^{me} Gauthier les remercie ainsi que tous les parents de l'OPP qui ont aidé à l'organisation des Olympiades, le 17 mai dernier.

- Mot de la commissaire

M^{me} Nathalie Villeneuve a peu d'éléments à signaler. Elle souligne que le changement de bassin à Aylmer ne touche pas les élèves de l'École du Plateau.

- Mot de la représentante EHDAA

Aucun point (poste vacant)

1. Introduction

1.1 Ouverture de la séance et vérification du quorum

Le directeur constate qu'il y a quorum. Pour qu'il y ait quorum, 50 % des parents et la majorité des membres doivent être présents, ce qui est le cas.

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour (résolution n° 21-15-16)

M. Guitard procède à la lecture de l'ordre du jour. Il explique qu'au point 2, il y aura deux interventions du public, de la part de M^{me} Morissette ainsi que de Sébastien Néron-Veilleux et de Marie-Andrée Pelletier. M^{me} Lessard propose l'adoption de l'ordre du jour. Adopté à l'unanimité.

1.3 Adoption et suivi du procès-verbal de la séance du 19 avril 2016 (résolution n° 22-15-16)

M. Guitard précise qu'il a fait ajouter au dernier procès-verbal que le ratio surveillant-élève qui y était mentionné dans le mot de la commissaire est un ratio financier. Il désire également faire un suivi au sujet du point 5.1 de la dernière réunion auprès de M^{me} Lessard. Cette dernière avait demandé s'il était pertinent d'avoir un agenda pour les élèves de 1^{re} année. Il explique que comme les règles de fonctionnement et certains documents sont transmis aux parents au moyen de l'agenda, il ne vaut pas la peine de changer la façon de faire actuelle, en raison des coûts qu'une telle modification

entraînerait. M. Guitard souhaite apporter une correction au point 5.3 du dernier procès-verbal : il ne s'agissait pas d'une résolution, seulement d'une consultation, la résolution sera faite au cours de la présente réunion. M. Rouleau propose l'adoption du procès-verbal de la dernière réunion, qui est adopté à l'unanimité.

2. Période d'intervention du public

M^{me} Morissette, mère d'une fille qui est actuellement au préscolaire et qui entrera en 1^{re} année à l'automne, souhaite intervenir au sujet de la liste d'effets scolaires. Elle souligne qu'une somme de 35,50 \$ est prévue pour des articles achetés par l'école. Elle demande s'il serait possible d'acheter ces effets elle-même. Elle veut également savoir s'il y a des articles facultatifs sur la liste car il n'y en a aucune mention.

M. Néron-Veilleux et M^{me} Pelletier ont des enfants qui sont touchés par le surplus d'élèves de l'École du Plateau et qui devront donc fréquenter l'École des Deux-Ruisseaux à l'automne. Ils se demandent s'il serait possible de bénéficier d'un assouplissement. Ils habitent sur les rues des Conifères et des Pommiers, soit un emplacement plus proche de l'École du Plateau que de l'École des Deux-Ruisseaux et estiment donc qu'eux et leurs enfants sont pénalisés par les changements. Ils demandent aux membres du Conseil de les appuyer.

M. Néron-Veilleux et M^{me} Pelletier ainsi que M. Kenney et M^{me} Nathalie Villeneuve quittent la réunion.

3. Mot de la direction

3.1 Clientèle 2016-2017

M. Guitard explique que l'école compte 580 élèves inscrits sur une capacité maximale de 540. Sur les six niveaux, il y en a quatre qui sont en situation de surplus. Il affirme qu'une vingtaine d'élèves au préscolaire devront donc être transférés ailleurs et qu'il y aura une rencontre avec les parents des élèves du préscolaire qui s'en viennent à du Plateau, en juin. Il affirme qu'il n'y aura aucun changement à la structure, qui consistera en trois groupes pour chaque niveau, sauf en 1^{re} année, où on comptera quatre, pour un total de 22 groupes. L'objectif est de garder le plus d'élèves possible de notre bassin, chose qui n'est pas simple.

4. Message du président

4.1 Mot du président

M. Barbadakis est absent.

4.2 Budget fonctionnement C.É. (info)

M. Guitard explique qu'une somme de 80 \$ est prévue afin de donner un cadeau aux brigadiers et que le reste du budget sera consacré à un repas pour la soirée des bénévoles. M. Rouleau propose qu'un montant soit pris du budget pour offrir un cadeau à M^{me} Arbour (qui a obtenu le prix du bénévole de l'année) et à M^{me} Gagné (qui quitte son poste de directrice-adjointe). Il se propose pour aller acheter ces cadeaux, dont le montant et la nature seront évalués avec M. Guitard après la réunion. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

4.3 Suivi budget des priorités (info)

M. Guitard présente le suivi du budget des priorités. Des dépenses réelles de 11 095 \$ ont été engagées au titre des quatre priorités (réussite scolaire, sentiment d'appartenance, qualité de vie et TI), alors que les prévisions s'établissaient à 16 550 \$. Les revenus réels s'élevant pour l'instant à 14 686 \$, il reste donc un solde réel de 3 591,30 \$. Il faudra ajouter à cette somme l'argent qui sera amassé à l'occasion du Marchethon.

5. Dossiers

5.1 Règles de vie 2016-2017 (approbation) (résolution n° 23-15-16)

M. Guitard présente le code de vie de l'École du Plateau qui a été remis aux membres du Conseil. M. Rouleau demande si le code de vie a été travaillé avec l'équipe-école. M. Guitard lui répond que non, il a demandé au personnel s'il y avait des modifications à apporter et il n'a eu aucune demande de changement. M^{me} Lessard demande s'il y a des problèmes en ce qui concerne le code vestimentaire, mentionné dans le code. M. Guitard explique qu'il y a parfois des rappels à faire, mais qu'il n'y a pas vraiment de problème.

M. Guitard présente les règles en ce qui concerne les billets d'information et les manquements majeurs. Il explique qu'auparavant, tout manquement mineur était signalé aux parents, mais que désormais le titulaire juge si cela est nécessaire. M^{me} Marchand explique que les parents peuvent toutefois demander qu'on leur signale tout de même les manquements mineurs. M. Rouleau demande qui s'occupe de la conséquence logique. M. Guitard explique que l'intervenant s'en charge.

En ce qui concerne les manquements majeurs, il s'agit d'incidents plus graves. Quand il y a un manquement majeur, l'élève rate une récréation et doit rencontrer la technicienne en éducation spécialisée. M. Rouleau demande s'il serait possible de communiquer les manquements aux parents au moyen du portail de l'école. M. Guitard explique que tout se passe sur papier pour l'instant. Il y a eu trop de contraintes cette année pour instaurer un tel système et il sera impossible de le faire l'année prochaine avec l'arrivée d'un nouveau directeur-adjoint à 50 %. M^{me} Émond propose l'approbation du code de vie, qui est approuvé à l'unanimité.

5.2 Règlements du Service de garde 2016-2017 (approbation) (résolution n° 24-15-16)

M. Bouteiller présente des modifications aux règlements. Il explique que la section 3 des règlements a été modifiée pour y ajouter des règles en ce qui concerne les retards de paiement. En vertu de ces nouvelles règles, un premier avis sera envoyé après un mois de retard, puis un deuxième et dernier avis après deux mois de retard. Ce deuxième avis entraîne l'arrêt du service de garde et du service des dîneurs. Tout compte en souffrance au 30 juin entraîne la suspension du service de garde et du service de dîneurs ainsi que des démarches de recouvrement de la part de la CSPO. M. Rouleau demande s'il est possible pour un parent dans le besoin de prendre une entente de paiement avec le service. M. Bouteiller répond que c'est possible. M^{me} Émond demande s'il y a habituellement beaucoup de comptes en souffrance au 30 juin. M. Bouteiller explique qu'il n'y en a pas beaucoup, mais que le nombre est en augmentation depuis les dernières années. M^{me} Marchand demande quelles sont les règles des autres écoles

en ce qui concerne les retards de paiement. M. Guitard donne comme exemple les règles de la Commission scolaire des Draveurs, qui sont plus sévères : les services à l'élève y sont suspendus suite à un manque de paiement après le premier avis. Selon lui, les règles de l'École du Plateau sont un bon compromis. M^{me} Bergeron propose l'approbation des modifications qui ont été apportées aux règlements. Elles sont approuvées à l'unanimité.

5.3 Matériel didactique et frais chargés aux parents 2016-2017 (approbation) (résolution n° 25-15-16)

M. Guitard explique que selon la loi, la liste des articles scolaires doit être approuvée par les membres du Conseil. En réponse à la question de M^{me} Morissette, il indique que la somme de 35,50 \$ destinée à des articles achetés par l'école concerne du matériel comme des reliures à attaches (« duo-tangs ») qui doivent être bien identifiés par couleurs selon les matières. Les parents peuvent acheter ces articles eux-mêmes s'ils le désirent. M^{me} Marchand affirme qu'une telle formule où les cahiers sont bien identifiés par couleurs est recommandée par les spécialistes. M^{me} Bergeron ajoute qu'elle a suivi cette formule avec ses enfants à l'école et qu'elle employait les articles non utilisés à la maison. M. Rouleau demande à combien reviennent les photocopies de fiches reproductives. M. Guitard répond que 1 \$ permet de faire environ 57 copies. Également en réponse à la question de M^{me} Morissette, M. Guitard explique que les articles facultatifs sont indiqués par un astérisque. Après étude du matériel didactique et des frais par les membres du Conseil, M^{me} Émond propose leur approbation. Ils sont approuvés à l'unanimité.

Durant la discussion au sujet du matériel didactique, M. Kenney et M^{me} Nathalie Villeneuve réintègrent la réunion.

5.4 Service de traiteur 2016-2017 et 2017-2018 (approbation) (résolution n° 26-15-16)

Comme il avait été décidé à la dernière réunion, les offres des deux fournisseurs ont été envoyées aux membres du Conseil par courriel. Ils les ont étudiées et ont proposé de conserver le traiteur Mazzola. M. Rouleau soulève le fait que Mazzola indique que ses plats sont servis dans des contenants recyclables, mais que ce n'est pas le cas et qu'il faudrait le lui signaler. M. Guitard se chargera de faire le suivi. M^{me} Lessard propose l'approbation de la proposition de conserver le traiteur Mazzola. Approuvé à l'unanimité.

5.5 Terrain synthétique sportif (approbation) (résolution n° 27-15-16)

M. Guitard revient sur le projet de construction d'un terrain synthétique dans la cour d'école, qui en est à la préparation de la demande de soumission. Le projet sera présenté le 15 juin au Comité exécutif de la CSPO. Il explique que les coûts du projet devraient se situer entre 45 000 \$ et 50 000 \$. Une réponse du ministère de l'Éducation est toujours attendue à la demande de financement présentée dans le cadre du programme d'embellissement des cours d'école. Le tiers des coûts pourrait être couvert par les revenus autonomes et 10 000 \$ seront accordés par le Conseil municipal. Le Marchethon pourrait permettre de recueillir environ 5 000 \$, une somme qui pourrait être affectée à ce projet. M. Guitard juge que les parents pourraient être incités à donner davantage cette année s'ils savent que les dons serviront à ce projet et que les parents d'élèves de 6^e année pourraient être davantage incités à donner pour la même raison. Ce projet ne bénéficiera pas qu'aux élèves de l'école, mais à l'ensemble de la

communauté. M. Rouleau demande si les coûts de l'entretien du terrain synthétique ont été pris en compte, ces étant élevés selon lui pour ce type de terrain. M. Guitard répond que ces coûts n'ont pas été évalués pour l'instant, mais que si on prend comme exemple les frais encourus chaque année pour mettre du paillis dans la cour d'école (de 3 000 \$ à 4 000 \$), tout type de solution présente des coûts. M. Kenney juge que la question de M. Rouleau est pertinente et qu'il serait opportun d'évaluer les coûts d'entretien du terrain synthétique, car cette question pourrait être soulevée par le Comité exécutif. M. Rouleau propose que les membres du Conseil accordent leur appui au projet de terrain synthétique et qu'il soit mentionné aux parents dans l'invitation à participer au Marchethon que les dons recueillis serviront à financer ce projet. Proposition approuvée à l'unanimité.

5.6 Date pour l'Assemblée générale annuelle – Jeudi 15 septembre 2016 (approbation) (résolution n° 28-15-16)

L'Assemblée générale annuelle se tiendra le 15 septembre, soit la veille d'une journée pédagogique. M^{me} Marchand propose l'approbation de cette date, qui est approuvée à l'unanimité.

6. Message des représentantes/représentants

6.1 Mot du personnel enseignant

M^{me} Julie Villeneuve rappelle que la période des évaluations commence et que les parents doivent coucher leurs enfants de bonne heure.

6.2 Mot du représentant du service de garde

M. Bouteiller n'a rien de particulier à signaler.

6.3 Mot du représentant au comité de parents et parent-commissaire

M. Gomis est absent.

6.4 Mot du représentant de la communauté

M. Kenney rappelle que la fête foraine aura lieu en fin de semaine, dans le parc à côté de l'École du Plateau.

7. Correspondance

Aucune intervention

8. Levée de la séance

M^{me} Marchand propose la levée de la séance, à 7 h 45. La prochaine réunion se tiendra au même endroit le 14 juin 2016, à 18 h.

Michael Barbadakis,
président

David Cormier,
secrétaire

Serge Guitard,
directeur